



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 JUILLET 2022

1° : Décision modificative au budget principal 2022

Monsieur le Maire présente les modifications qu'il convient d'effectuer au budget principal 2022 de la commune pour répondre à des dépenses d'investissement dont les provisions sont insuffisantes.

Le conseil vote l'affectation des crédits nécessaires à ces provisions.

2° : Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel :

Pour faire face à un accroissement d'activité au sein de nos services, Monsieur le Maire propose au conseil de créer un poste d'adjoint administratif contractuel.

A l'unanimité, le conseil approuve la création de ce poste.

3° Modification des statuts du Syndicat du Comté des Allinges :

Monsieur MATHIAN Noel rappelle qu'il convient de régulariser l'existence juridique du Syndicat du Comté des Allinges.

Le format de Syndicat intercommunal implique une évolution des règles de gouvernance et de présidence à l'égard du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commune de Perrignier en tant que collectivité adhérente doit se prononcer sur ces modifications statutaires.

A l'unanimité, le conseil accepte et adopte ces modifications.

4° Vente d'un terrain communal rue des Varchères :

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur GROBEL Cédric de « My Cheminée » visant à acquérir les parcelles communales sises rue des Varchères d'une superficie totale de 1203 m2 afin d'y installer un show-room.

Le conseil approuve cette cession à l'unanimité.

5° Convention de mise à disposition avec ENEDIS :

Monsieur MATHIAN Noel présente le projet de convention accordant à ENEDIS la mise en place d'un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle communale cadastrée A 3411 située GALLATION contre versement d'une indemnité unique.

Le conseil approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

6° Présentation des nouveaux dispositifs d'aide en faveur des communes :

Monsieur le Maire expose l'ensemble des modalités des nouveaux dispositifs d'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes en faveur des communes dans le cadre de la politique régionale d'aménagement du territoire.

Ces nouveaux dispositifs sont :

- le Contrat Région : liste de projets majeurs validés par la Région à l'échelle du territoire de l'EPCI pour 4 ans.
- le Bonus Ruralité : une aide directe aux communes de moins de 2000 habitants.
- le Contrat Région Ville : une aide directe aux communes de 2000 à 20 000 habitants.

Après lecture de cette présentation, le conseil, à l'unanimité, en prend acte et s'invite à la réflexion sur de futurs projets éligibles à ces dispositifs.